



Session du samedi 28 mars 2015

**Avis du Conseil culturel sur le bordereau
du Conseil régional de Bretagne :**

**« La Région Bretagne se mobilise pour les quartiers prioritaires
de la politique de la ville »**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit que la Région soit signataire des nouveaux contrats de ville. Elle vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur environnement et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants. Dans la Bretagne administrative, 32 quartiers sont concernés.

Le Conseil culturel de Bretagne est plus particulièrement concerné par la dimension culturelle des objectifs qui consistent à garantir un égal accès à l'éducation et à la culture et à reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers.

Le Conseil culturel de Bretagne ne peut qu'approuver la volonté de la Région de partager ces objectifs « *appliqués aux spécificités bretonnes* ».

Il souligne également l'existence d'un « *pilier* » de ces contrats de ville intitulé « *valeurs de la République et citoyenneté* ». Il rappelle à ce propos, compte-tenu des interprétations restrictives de ces valeurs par les plus hautes juridictions françaises, la position du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies qui demande à la France de reconnaître le droit des personnes appartenant à des minorités et en particulier leurs droits linguistiques et culturels, c'est à dire le droit de jouir de leur propre culture, d'utiliser leur propre langue en privé et en public (observation générale n° 1 – 20 novembre 2009).

Le Conseil culturel de Bretagne exprime son soutien à l'objectif de la Région, en matière de culture et de patrimoine culturel, de prendre en compte les réalités territoriales, plaçant les habitants au cœur des projets, favorisant les dynamiques collectives (dispositif « *Skoaz ouzh skoaz* ») permettant la réappropriation du patrimoine de leur ville ou de leur quartier. Par exemple, dans un quartier comme Kerangoff à Brest, les habitants, avec les écoles du quartier, écoles Diwan, publiques et privée, prennent en charge un projet interculturel et intergénérationnel, donnant lieu à l'édition d'un CD et à des concerts avec l'aide de l'artiste Jean-Luc Roudaut. A Quimper, la rénovation de la ZUP de Kermoysan qui accueille une école, un collège et le centre de formation des écoles Diwan, donne lieu à la généralisation de la signalétique bilingue français/breton dans la MPT et la maison des services publics, tout en donnant une place symbolique à d'autres langues présentes comme le créole, le portugais, le turc et l'arabe. Ces reconnaissances favorisent le vivre ensemble, le dialogue interculturel, l'enrichissement et l'intégration dans le respect de la dignité de chacun/e.

Concernant la « *participation citoyenne* » et les passerelles entre les conseils citoyens et maisons de projet d'une part et les conseils de développement des pays d'autre part, le Conseil culturel de Bretagne souhaite qu'une réelle représentation des associations culturelles bretonnes soit assurée à travers notamment les fédérations des Ententes de pays.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 41

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstentions : 0